Energie et Ressources

Situation et Réalisations 1984

Perspectives pour 1985

Energie et Ressources

1. LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE

1.1 L'évolution récente du secteur énergétique québécois

En 1983, et pour la quatrième année consécutive, la consommation énergétique totale du Québec a diminué en valeur absolue et s'est établie à 28,4 millions de tep (tonnes équivalent pétrole), soit une réduction de 2,2% par rapport à l'année 1982. Le phénomène observé est d'autant plus remarquable que l'on a assisté, pour la même période, à une diminution encore plus marquée de la consommation énergétique par habitant (-2,7%) et surtout de la consommation par millier de dollars de production (-6,3%). La rationalisation de la consommation s'est donc poursuivie en 1983, ce qui explique que la demande d'énergie ait continué de décroître malgré la reprise de l'activité économique. Pour l'année 1984, les premières données disponibles indiquent une reprise de la croissance de la consommation énergétique totale, sans qu'il soit possible encore d'en préciser l'ampleur.

La modification rapide du rôle joué par chaque forme d'énergie dans le bilan énergétique, qui constitue l'une des mutations les plus marquantes de ces dernières années, s'est encore accélérée en 1983. On a en effet assisté à une réduction très significative de la part du pétrole au profit à la fois du gaz naturel et de l'électricité. En 1983, le pétrole représentait 52,7% de la consommation totale (comparativement à 57,3% en 1982), l'électricité 34,5% (32,1% en 1982), le gaz naturel 11,5% (9,2% en 1982) et le charbon 1,3% (1,4% en 1982).

En 1983, le pétrole demeurait encore la forme d'énergie la plus utilisée au Québec, mais ne représentait plus qu'un peu plus de la moitié du bilan énergétique total comparativement à une part de trois-quarts dix ans auparavant. La chute de la consommation pétrolière est également spectaculaire en valeur absolue: le niveau de consommation a baissé de 10,0% en un an et de 35,6% en dix ans.

L'année 1983 a par ailleurs été marquée par une forte augmentation de la consommation d'électricité (5,3% par rapport à 1982), et surtout de gaz naturel (21,7%). En termes de part du bilan énergétique, le gaz naturel et l'électricité représentent ensemble près de la moitié du bilan énergétique (46,0%) en comparaison du quart dix ans auparavant.

Pour les neuf premiers mois de l'année 1984, les données actuellement disponibles indiquent une poursuite de la pénétration des marchés par l'électricité et le gaz naturel. En effet, les ventes régulières d'électricité effectuées par Hydro-Québec au Québec et les ventes de gaz naturel ont augmenté respectivement, au cours des trois premiers trimestres de 1984, de 8,7% et de 19,9% par rapport à la période correspondante de 1983. Par ailleurs, pour la même période, les ventes de produits pétroliers sont restées pratiquement inchangées.

L'année 1984 a été marquée par une relative stabilisation des prix des formes d'énergie, ce qui contraste avec les fortes hausses enregistrées au cours des années précédentes.

Le prix du pétrole brut livré aux raffineurs québécois (prix moyen pour 1984), qui résulte des ententes conclues entre le gouvernement fédéral et les provinces productrices de pétrole, a augmenté de 1,5% par rapport au prix de 1983, passant de 36,38 dollars à 36,94 dollars le baril. Il s'agit d'une hausse beaucoup plus limitée que celle enregistrée les deux années précédentes alors que le prix s'était accru de 21,4% en 1982 et 8,0% en 1983.

La décision du gouvernement fédéral, le 8 novembre dernier, de hausser la taxe d'indemnisation pétrolière (T.I.P.) jusqu'au 31 mars 1985 et ce, afin de freiner l'accroissement du déficit du Fonds d'indemnisation pétrolière, signifie qu'actuellement, à densité égale, le prix administré du pétrole brut au Canada a pratiquement rattrapé le niveau du prix international. Les ententes conclues entre le gouvernement fédéral et les provinces productrices, qui devaient prendre fin le 31 décembre 1984, ont été prolongées au delà de cette date jusqu'à ce que les provinces productrices et le gouvernement fédéral s'entendent sur un nouveau niveau de prix. D'ici là, les prix du pétrole canadien resteront à leur niveau actuel.

Le prix du gaz livré à Montréal est un prix administré, défini par le gouvernement fédéral et les provinces productrices. Dans sa politique énergétique, le gouvernement fédéral s'était engagé à maintenir un rapport de 65% entre le prix du gaz et le prix du pétrole à Montréal et ce, en faisant varier la taxe sur le gaz naturel et les liquides de gaz naturel (T.G.N.L.G.N.). Cette taxe a ainsi été réduite à deux reprises en 1983 et éliminée à compter du 1er février 1984. L'entente sur le prix du gaz naturel étant prolongée jusqu'à la conclusion d'une nouvelle entente entre les gouvernements fédéral et provinciaux, le rapport de 65% sera maintenu au moins d'ici là, ce qui exclut pour l'instant toute modification du prix du gaz.

Le prix moyen de l'électricité au Québec s'est accru de 3,4% en 1984. Il s'agit d'une augmentation relativement modérée et fortement ralentie par rapport aux augmentations enregistrées au cours des années précédentes (16,3% en 1982 et 7,3% en 1983). Par ailleurs, le gouvernement du Québec a fait savoir que les tarifs d'électricité, entrés en vigueur en 1984, continueront de s'appliquer au moins jusqu'au 1er mai 1985.

1.2 Les investissements

Après l'accroissement observé en 1982, l'année 1983 a été marquée par un tassement des investissements effectués dans le secteur énergétique. Au total, les investissements consentis dans ce secteur se sont élevés à 2 751 millions de dollars comparativement à 3 129 millions de

dollars en 1982, soit une diminution de 12,1%. Les investissements réalisés dans l'ensemble de l'économie ayant au cours de la même année augmenté de 5,0%, la part des investissements énergétiques dans les investissements totaux est passée de 23,9% à 20,0%.

En 1983, les investissements d'Hydro-Québec se sont élevés à 2,2 milliards de dollars, soit une réduction de 354 millions ou 13,9% par rapport au montant de 1982. A l'inverse, les investissements dans le secteur du gaz, et dans une moindre mesure ceux du secteur pétrolier, se sont maintenus à un niveau élevé. Dans ces deux secteurs, les investissements totaux ont atteint 563 millions de dollars comparativement à 587 millions en 1982 et 241 millions en 1981. Ils correspondent aux travaux de modernisation entrepris par plusieurs raffineurs québécois et à l'implantation des nouvelles infrastructures de transport et de distribution du gaz.

Selon les dernières données disponibles, les investissements dans le secteur énergétique ont été stables en 1984 et ont atteint 2 461 millions de dollars. Par secteur d'activité, ces investissements se répartissent de la façon suivante: 1 759 millions de dollars pour le secteur de l'électricité (Hydro-Québec), 509 millions pour le secteur du gaz naturel et 193 millions pour le secteur pétrolier.

On estime que les investissements dans le secteur de l'énergie au Québec atteindront 2 179 millions de dollars en 1985. Les investissements d'Hydro-Québec représentent 77,0% (1 674 millions de dollars) de cette somme, le secteur gazier 15,0% (316 millions de dollars) et le secteur pétrolier 8,0% (189 millions de dollars).

Depuis 1980, les investissements totaux dans le secteur du gaz naturel ont atteint 916 millions de dollars. Ces investissements ont permis l'ouverture au gaz naturel de la plupart des régions du Québec. Ces investissements ont été consacrés à l'extension du réseau de transport à l'est de Montréal, à la mise en place des nouveaux réseaux de distribution, et à l'octroi, par les distributeurs gaziers, de subventions à la conversion des équipements.

En 1983, les investissements consacrés au réseau de transport se sont élevés à 246 millions de dollars (63,4% des investissements gaziers totaux). Ils devraient diminuer légèrement en 1984 pour atteindre 227 millions de dollars (44,7% des investissements gaziers totaux). On prévoit également une réduction rapide de ces investissements en 1985 (155 millions de dollars) en raison notamment de la modification des programmes d'aide du gouvernement fédéral.

Les investissements consacrés à l'implantation des nouveaux réseaux de distribution se sont élevés à 143 millions de dollars en 1983 (36,6% des investissements gaziers totaux). Cet effort se poursuivra à un rythme soutenu au cours des prochaines années. Les investissements dans le réseau de distribution devraient s'établir à 230 millions en 1984 et 129 millions en 1985.

Dans le secteur pétrolier, on a assisté à la poursuite des travaux de modernisation et de rationalisation de l'appareil de raffinage québécois. En 1983, les investissements dans le secteur du pétrole se sont élevés à 175 millions de dollars, soit une diminution de 20,6% par rapport à 1982. En 1984, ces investissements devraient s'élever à 193 millions de dollars et on prévoit qu'ils atteindront 189 millions de dollars en 1985.

En ce qui a trait aux économies d'énergie, on estime que les programmes Energain et Energiebus ont entraîné des investissements, dans les secteurs résidentiel et industriel d'environ 96 millions de dollars en 1983 et 121 millions de dollars en 1984.

1.3 Les actions gouvernementales

Parmi les avantages énergétiques du Québec, la disponibilité d'hydro-électricité et des tarifs très avantageux ont une importance particulière. Le gouvernement du Québec a donc encouragé Hydro-Québec à poursuivre ses efforts en vue d'utiliser au maximum ces avantages et ce, dans une perspective visant à encourager les investissements industriels.

En novembre 1984, Hydro-Québec présentait un programme de stabilisation tarifaire dans le secteur industriel. Ce programme permettra à l'industrie de connaître l'évolution de ses coûts en énergie électrique et ainsi de mieux planifier son expansion. Ce programme prévoit, à partir de 1985 et jusqu'en 1994, que les augmentations tarifaires seront maintenues à l'intérieur d'une fourchette que les parties (industries - Hydro-Québec) seront tenues de respecter. Sont admissibles à ce programme, les abonnés industriels assujettis au tarif "L" grande puissance dont la puissance de facturation est supérieure à 5 000 kilowatts, cette puissance de facturation pouvant être atteinte d'ici au mois de décembre 1987. Le programme s'appliquera également aux nouvelles entreprises qui, au cours de 1985, auront fait part de leur intention d'y adhérer et qui se seront engagées à mettre leur usine en production avant le 31 décembre 1987.

Le programme de rabais tarifaires, qui offre des réductions de tarifs allant de 50% (1983) à 10% (1991), s'applique à la consommation additionnelle d'entreprises industrielles qui procèdent à des investissements en capital. Depuis sa mise en place en juin 1983, il a été appliqué à deux cents entreprises qui investiront plus d'un milliard de dollars en de nouveaux équipements de production. Il faut rappeler par ailleurs que le programme de garantie tarifaire, offert spécifiquement au secteur de l'aluminium, ainsi que les ententes conclues directement entre le gouvernement du Québec et la compagnie Alcan ont assuré dans ce secteur des investissements de près de 5 milliards de dollars.

C'est également en vue d'utiliser nos avantages énergétiques comme levier de développement économique que le Gouvernement a invité Hydro-Québec à poursuivre ses discussions avec les compagnies d'électricité

nord-américaines en vue d'exporter des quantités additionnelles d'électricité. En mars 1983, Hydro-Québec concluait une entente avec le New England Power Pool (NEPOOL) comprenant un contrat de stockage d'énergie permettant de minimiser les coûts de production de NEPOOL, une convention d'interconnexion similaire à celle intervenue entre Hydro-Québec et NYPA et un contrat de vente d'énergie excédentaire impliquant la livraison de 33 milliards de KWh sur 11 ans (1986-1997).

Une autre convention, signée en juillet 1984, avec le Vermont Department of Public Service prévoit la vente garantie d'électricité portant sur un maximum de 150 MW et 1,3 milliard de KWh par année pour une période de 10 ans (1985-1995).

Grâce à ces efforts, les exportations québécoises d'électricité ont augmenté en 1983 de 9,4% par rapport à leur niveau de 1982. En valeur, les exportations sont passées de 474 millions de dollars à 528 millions, ce qui représente un accroissement de 11,4%.

Parallèlement aux investissements consentis dans les infrastructures de production et de distribution, les distributeurs d'énergie, appuyés par le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, ont mis en place un grand nombre de programmes visant à encourager les économies d'énergie, à favoriser la pénétration de gaz naturel et de l'électricité et à accélérer le remplacement du pétrole.

En ce qui concerne la promotion des économies d'énergie, les principaux programmes actuellement en vigueur sont Energain Québec et le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes dans le secteur résidentiel, le Programme de productivité énergétique et le Programme de conversion du secteur public dans les secteurs commercial, industriel et institutionnel.

La pénétration de l'électricité s'est appuyée sur toute une série de programmes spécifiques. En 1984, les principaux programmes en vigueur étaient le programme de subvention pour l'installation du chauffage bi-énergie et le programme canadien de remplacement du pétrole (dans le secteur résidentiel), le programme de subvention pour l'installation du chauffage bi-énergie dans le secteur institutionnel et les programmes de vente d'électricité excédentaire et de rabais tarifaires appliqués aux secteurs commercial et industriel.

Il existe également dans le secteur du gaz naturel plusieurs programmes visant à faciliter la conversion. Il faut souligner que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises afin de s'assurer que les prix du gaz appliqués aux consommateurs restaient concurrentiels par rapport à ceux d'autres formes d'énergie.

2. LE SECTEUR FORESTIER

2.1 La situation actuelle

L'industrie des pâtes et papiers

Au cours du dernier trimestre de 1983 et des trois premiers trimestres de 1984, l'industrie des pâtes et papiers du Québec a profité de la reprise de l'économie au Canada et surtout aux Etats-Unis. Ainsi, les ventes et les bénéfices des trois premiers trimestres de 1984 ont augmenté respectivement de 23,0% et de 151,0% par rapport aux mêmes trimestres de 1983. Bien que l'augmentation des bénéfices de 151,0% paraisse très élevée par rapport à 1983, il faut se rappeler qu'ils étaient alors très bas et qu'ils n'ont toutefois pas encore rejoint le niveau de bénéfices de 1981.

Le secteur du papier journal, le plus important de l'industrie québécoise des pâtes et papiers, a su profiter de l'augmentation de la consommation américaine (9,5% pour les 9 premiers mois de 1984 par rapport à ceux de 1983). Cette augmentation de la consommation a permis l'augmentation du prix à 535 dollars US la tonne métrique et une autre augmentation de 35 dollars US a été annoncée pour le mois de mai 1985. Les producteurs de pâte commerciale ont également profité de cette reprise économique alors qu'ils ont vu le prix de la pâte Kraft résineuse blanchie passer de 420 dollars US la tonne métrique qu'il était au premier trimestre 1983 à 520 dollars US au quatrième trimestre 1984.

Les autres secteurs de l'industrie québécoise des pâtes et papiers ont connu à peu près les mêmes effets. Ainsi, tous les secteurs ont connu en 1984 une augmentation des expéditions et des taux d'opération, tendance qui devrait se poursuivre au moins au cours des deux premiers trimestres de 1985. La signature de nouvelles conventions collectives pour une période de 3 ans à travers presque toute l'industrie des pâtes et papiers a également marqué l'année 1984; les augmentations accordées sont respectivement 1½%, 4% et 5% pour 1984, 1985 et 1986.

En 1984, l'industrie québécoise des pâtes et papiers aura investi quelque 400 millions de dollars dans le cadre du programme de modernisation. Les principaux investissements prévus aux usines d'East-Angus, de Jonquière et de Chute-Panet sont également en cours de réalisation; ils représentent des investissements totaux de 46 millions de dollars et se poursuivront en 1985.

L'industrie du sciage

A cause d'une surcapacité de production de bois résineux en Amérique du Nord, les prix sont à la baisse: 225 dollars le 1 000 pmp pour du 2 x 4 vert L/A livré à Montréal, soit le même niveau que celui de 1982 en dollars courants. Malgré cette baisse, la production se maintient compte tenu de la vigueur de la demande et de la décision des industriels de diminuer les coûts de production unitaires.

La vente des copeaux peut représenter 30,0% des recettes des scieries. Les copeaux, issus des usines de bois de sciage, assurent 50,0% des approvisionnements de l'industrie québécoise des pâtes et papiers. Avec la reprise des activités de ce secteur, les inventaires ont baissé de 130 000 tonnes (métriques anhydres) en juin 1983 à un niveau de 75 à 80 000 tonnes durant la deuxième moitié de 1983 et au début de 1984. Les prix ont cependant tendance à baisser depuis 1982, passant de 79 dollars la tonne en 1982 à 65 dollars en 1984.

Les bénéfices après impôts des entreprises de l'industrie du bois au Canada ont été, par rapport aux ventes, de 10,0%, 3,2% et 0,8% en 1981, 1982 et 1983. On s'attend à ce que les résultats de 1984 soient négatifs puisque déjà les premier et second trimestres enregistrent des pertes et ce, à cause de la baisse des prix des copeaux et du bois de sciage et de la hausse normale des coûts de production.

Les prévisions américaines de la construction résidentielle laissent supposer que le nombre de mises en chantier diminuera à 1,5 million d'unités en 1985 et 1986 avant d'atteindre à nouveau en 1987 le niveau de 1983 et 1984. Si les prix du bois et ceux des copeaux ne s'améliorent pas, l'industrie risque donc fort de connaître de profonds changements.

2.2 Les investissements

Le rythme des investissements dans l'industrie des pâtes et papiers au cours de 1984 a repris de la vigueur. En 1985, un montant de 180 millions de dollars devrait être investi dans le cadre du programme de modernisation de l'industrie des pâtes et papiers. La construction par Domtar d'une nouvelle usine à Windsor (773 millions de dollars) débutera en 1985, année au cours de laquelle un montant de 200 millions de dollars devrait être dépensé pour ce projet. Deux autres projets ont été annoncés pour 1985, soit des investissements de 108 millions de dollars à l'usine de Tembec (Témiscamingue) et de 60 millions de dollars à celle de Kruger (Bromptonville). Ainsi, compte tenu de l'augmentation des liquidités des compagnies papetières, l'année 1985 devrait s'avérer une excellente année au niveau des investissements de ce secteur.

Dans le secteur de l'industrie du bois, la rentabilité précaire des usines a beaucoup influencé le niveau des investissements. Ainsi, en 1983, l'industrie québécoise du sciage a battu le triste record du plus faible niveau d'investissement depuis 10 ans, soit 41 millions de dollars, ce qui contraste avec les 65 millions de dollars de 1974 et 1975 et les 55 millions de 1980. De plus, tout indique que ce faible niveau se répètera pour les prochaines années et qu'il en résultera alors une sérieuse désuétude du parc des équipements de l'industrie. Or, cette dernière ne peut subir une telle détérioration car elle doit s'adapter à la baisse de qualité de sa matière première et contrer ses augmentations de coûts.

2.3 Les actions gouvernementales

Le programme quinquennal d'aide aux entreprises de bois de sciage était lancé à l'automne 1983. Quarante-cinq organisations bénéficieront des deux millions de dollars engagés en 1984-85 pour les divers volets offerts à l'industrie (études d'ingénierie de procédés; dotation en personnel de gestion de production ou d'ingénierie, systèmes informatisés de gestion; transformation plus poussée de la ressource; valorisation du bois, aide aux associations sectorielles).

Au début de 1984, le gouvernement a approuvé un plan de réorganisation des activités de sciage dans les régions du nord de la Gaspésie et de Matane-Matapédia. La mise en oeuvre de ce plan se fait sous l'égide de REXFOR qui, lorsque le projet sera complété, y aura investi quelque 32 millions de dollars.

En vue d'améliorer la situation des approvisionnements en matière ligneuse, le MER poursuit des recherches sur des modes d'aménagement et des technologies permettant de mieux utiliser la ressource disponible tout en préservant la compétitivité de l'industrie. Le ministère a porté son budget de recherche et de développement à 8,5 millions de dollars (augmentation de 34% par rapport à 1983-84) dont 3 millions correspondent à des travaux effectués extra-muros. L'amélioration de la forêt (plus de la moitié du budget) et sa protection constituent les priorités de la recherche.

Les efforts déployés par le MER pour la mise en marché des bois affectés par la tordeuse dans les forêts privées se sont poursuivis. Ainsi, pour l'année 1984, l'industrie des pâtes et papiers a acheté plus de 3,8 millions de mètres cubes apparents de bois à pâte par le biais des Syndicats et Offices de producteurs de bois comparativement à des achats annuels de l'ordre de 3 millions de mètres cubes apparents avant l'avènement de ce fléau.

Pour une seconde année depuis l'annonce du nouvel objectif que s'est donné le Gouvernement du Québec en matière de reboisement, le ministère de l'Energie et des Ressources entend poursuivre l'accélération de ses efforts de reboisement des forêts québécoises, aussi bien privées que publiques. Alors qu'un volume d'environ 75 millions de plants ont été mis en terre en 1984, celui-ci se situera à 100 millions en 1985 et progressera régulièrement pour atteindre l'objectif fixé pour 1988, soit 300 millions de plants. Dans la poursuite de cet objectif, il est à noter que le MER entend de plus en plus s'associer au secteur privé, soit des entreprises forestières et des entreprises spécialisées, et cela dans le cadre de toutes les principales activités relatives à ce programme (production de plants, plantation et entretien des aires régénérées).

3. LE SECTEUR DES MINES

3.1 La situation actuelle et les perspectives en 1985

Pour la première fois depuis 1980, les expéditions minérales québécoises ont légèrement augmenté en 1984 pour atteindre 2,05 milliards de dollars comparativement à 2,02 milliards de dollars en 1983. Toutefois, n'eut été de la chute du prix de l'or et du minerai de fer, la croissance de la valeur des expéditions aurait été beaucoup plus significative. Les expéditions de métaux, qui représentaient plus de 50% de la production minérale québécoise en 1984, sont demeurées à peu près constantes tandis que les expéditions de minéraux industriels et de matériaux de construction ont augmenté respectivement de 3% et 5%.

En volume, les expéditions d'un bon nombre de substances ont augmenté. Parmi les progressions les plus significatives, il convient de signaler le fer (44%), le ciment (23%) et le talc (19%).

En 1985, compte tenu de l'amélioration de la situation dans la plupart des grands secteurs de l'industrie, les expéditions minérales québécoises devraient augmenter d'environ 7%.

Les métaux

Depuis 1979, les expéditions québécoises d'or ont doublé. Elles se situent maintenant à plus de 29 millions de grammes. La force du dollar américain et les taux d'intérêt réels élevés ont toutefois entraîné une forte diminution des prix, de sorte que les expéditions québécoises d'or ont diminué en valeur de 3% et ce, malgré l'augmentation de leur volume. De nombreux financements publics ont été réalisés au cours de l'année facilitant ainsi la poursuite des activités dans ce secteur. Au niveau de l'exploration, des programmes d'envergure se poursuivent dans le canton de Casa Berardi, dans la région de Chapais et le long de la faille Cadillac. En 1985, les expéditions québécoises d'or devraient progresser tant en volume (17%) qu'en valeur (23%).

En volume, les expéditions de minerai de fer ont augmenté de près de 44% en 1984. Il s'agit d'une performance remarquable compte tenu des difficultés des dernières années dans cette industrie. Cette progression des expéditions est attribuable à la reprise de la demande de biens durables, notamment d'automobiles, ainsi qu'à l'augmentation des investissements des entreprises aux Etats-Unis et au Japon. En 1985, les expéditions de minerai de fer pourraient diminuer légèrement.

Exprimés en dollars canadiens, les prix du cuivre ont été faibles en 1984. Les producteurs du Québec ont donc diminué leur production qui atteint maintenant 121 millions de dollars comparativement à 135 millions en 1983. En 1985, on s'attend à une augmentation des prix du cuivre et des expéditions québécoises.

Suite à une forte demande mondiale et à une baisse substantielle des stocks, les prix du zinc se sont maintenus à des niveaux élevés en 1984. Par conséquent, les expéditions québécoises de ce métal ont progressé de 33% en valeur et de 8% en volume. En 1985, les prix mondiaux et le volume des expéditions devraient se maintenir de sorte que les expéditions, en valeur, devraient être comparables à celles de 1984.

En 1985, l'amélioration du prix des métaux, principalement l'or, devrait entraîner une augmentation d'environ 11% de la valeur des expéditions de ce groupe de substances.

Les minéraux industriels

L'industrie québécoise de l'amiante a subi des bouleversements importants au cours des dernières années. En volume, les expéditions ont chuté de 45% de 1979 à 1982. Les producteurs ont une capacité de production beaucoup plus élevée que ce qui serait nécessaire pour satisfaire la demande. Cela affecte l'évolution des prix et hypothèque sérieusement l'avenir de l'industrie. En volume, les expéditions québécoises d'amiante ont diminué de nouveau en 1984 (7%) quoique moins rapidement que durant la période 1979-1982. En 1985, on s'attend à une autre diminution des expéditions qui pourraient alors atteindre environ 680 000 tonnes.

Pour les autres minéraux industriels, la situation a été beaucoup plus favorable. Par exemple, en valeur, les expéditions de titane ont augmenté de 26% et celles de talc de 20%. Si on exclut l'amiante, les expéditions de minéraux industriels ont progressé de 20% en 1984 et elles devraient augmenter de 7% en 1985.

Les matériaux de construction

Bien que le nombre de mises en chantier ait légèrement diminué, l'amélioration de la conjoncture dans le secteur non domiciliaire a entraîné une bonne augmentation de l'activité économique dans l'industrie de la construction en 1984. Ainsi, le nombre d'heures travaillées, un bon indicateur du niveau de l'activité économique dans cette industrie, a augmenté de 8%. Les expéditions de matériaux de construction se sont favorablement ressenties de cette situation et elles ont progressé de 5% en valeur. La progression a été particulièrement forte dans les secteurs de la pierre (6%) et du ciment (13%). Pour 1985, les perspectives de l'industrie de la construction sont bonnes, notamment dans le secteur non domiciliaire. Les expéditions de matériaux de construction devraient donc aussi croître. Présentement, on estime que cette croissance devrait être de l'ordre de 3% en valeur.

La production minérale du Québec en 1983, 1984 (préliminaire) et 1985 (prévision)

Substance	Quantité			Valeur (millions de dollars)		
	1983	1984	1985	1983	1984	1985
Métaux						
Argent (t)	39,3	37,8	39,9	17,9	13,2	15,9
Cuivre (10^3t)	64,7	62,7	66,5	135,3	121,0	133,0
Minerai de fer (10^3t)	10,2	14,7	13,6	372,9	362,4	360,2
Fer de fonte	-	-	-	108,5	121,0	127,0
Or (t)	27,4	29,3	34,2	459,5	443,6	547,6
Zinc (10^3t)	45,3	48,9	50,2	52,1	69,4	75,3
Autres [a]	-	-	-	23,6	30,5	29,0
Total				1169,8	1161,1	1288,0
Minéraux industriels						
Amiante (10^3t)	744,5	695,0	678,0	321,2	301,1	290,9
Silice (10^3t)	709,5	758,0	827,0	15,5	15,7	17,4
Talc (10^3t)	28,6	34,0	34,0	2,0	2,4	2,5
Titane (10^3t)	-	-	-	108,8	137,0	144,0
Autres [b]	-	-	-	49,7	56,2	61,7
Total				497,2	512,4	516,5
Matériaux de construction						
Ciment (10^6t)	2,2	2,7	2,8	129,3	146,6	153,9
Pierre (10^6t)	27,3	28,2	26,3	117,8	124,6	124,2
Autres [c]	-	-	-	108,1	100,8	104,0
Total				355,2	372,0	382,1
Grand total				2022,2	2045,5	2186,6

[a] Cadmium, ilménite, molybdène, niobium, sélénium et tellure.
[b] Dolimie magnésitique, gaz naturel, graphite, mica, sel, soufre et tourbe.
[c] Chaux, produits d'argile, sable et gravier.

Source: Ministère de l'Energie et des Ressources, Service de l'économie minérale et de la statistique.

3.2 Les investissements

En 1984, les dépenses d'investissement de l'industrie minérale ont été d'environ 392 millions de dollars (excluant des dépenses en réparation de 186 millions de dollars). Il s'agit d'une augmentation de 16% par rapport à 1983. En 1985, on prévoit que les investissements des entreprises minières augmenteront de 15% pour atteindre 450 millions de dollars.

Par l'intermédiaire du programme d'accélération des investissements privés, initié en mai 1983, le Gouvernement joue un rôle important dans la croissance des investissements en capital dans le secteur minier.

Dans le cadre de ce programme, le bilan économique 1983 fit état de cinq (5) ententes avec les entreprises du secteur minéral (subventions de 13,6 millions de dollars et investissements annoncés de 97,7 millions de dollars). En 1984 (début décembre), treize (13) projets d'investissement sont venus s'ajouter, portant à quelque 700 millions de dollars les investissements annoncés pour lesquels une assistance financière de l'ordre de 120 millions de dollars a été offerte par le Gouvernement. En termes d'emploi, l'impact de ces investissements se traduira globalement par 2 225 emplois permanents créés ou maintenus et par des emplois temporaires équivalant à 6 000 personnes/année lors de la phase de construction.

La réalisation de ces projets s'échelonne sur une période allant jusqu'à cinq ans. L'investissement est donc réparti en conséquence. Pour 1984, les investissements prévus sont de l'ordre de 205 millions de dollars. Ils passeraient à 235 millions de dollars l'an prochain. En outre, durant l'année 1985 et les quelques 2-3 années suivantes, les prévisions du ministère indiquent qu'il y aurait des annonces probables ou possibles d'investissement pour un montant de quelque 1,6 milliard de dollars dont 500 millions sont considérés comme probables.

3.3 Les actions gouvernementales

L'aide aux entreprises

En plus du programme d'accélération des investissements privés, le ministère de l'Energie et des Ressources offre aussi plusieurs autres programmes d'aide aux entreprises. En résumé, ces programmes visent le développement technologique et administratif des entreprises par l'embauche de spécialistes, le développement de l'industrie des pierres dimensionnelles et la réalisation d'études technico-économiques dans le but de faciliter l'élaboration et l'examen de la faisabilité de projets d'investissement, de modernisation ou d'amélioration de la productivité. En 1984, ces programmes ont entraîné des engagements de plus de 2,5 millions de dollars de la part du Gouvernement.

Le ministère participe également, en collaboration avec le Gouvernement fédéral et l'ensemble des producteurs québécois d'amiante, au financement de l'Institut de l'amiante. Les principaux objectifs de l'Institut, dont la gestion est assurée par les producteurs, est la recherche sur les produits d'amiante et sur leur sécurité, la mise au point de nouveaux usages ainsi que la diffusion d'information. Les participants à l'Institut se sont engagés à partager, à parts égales, les frais d'exploitation de l'organisme jusqu'à concurrence de 18,75 millions de dollars au cours de la période 1984-1988.

D'autre part, dans le but de mieux informer les principaux intervenants du secteur minier, le Ministère publie des études économiques sur les principales substances minérales produites au Québec. En 1984, les principaux rapports publiés concernent l'amiante, le cuivre, les matériaux de construction, l'or et le talc.

L'exploration

Puisque la stabilité et la croissance de l'industrie minérale reposent en grande partie sur la découverte de gisements minéraux économiquement exploitables, le ministère de l'Energie et des Ressources a consacré quelque 18 millions de dollars à des programmes d'exploration en 1984. Ces programmes visent à établir, par l'identification de zones à fort potentiel minéral, une connaissance de base de la géologie du territoire québécois afin de stimuler le développement et l'exploitation des ressources minérales du Québec.

L'année 1984 a été marquée par la poursuite des plans quinquennaux d'exploration de certaines régions cibles et par la mise en vigueur d'un programme d'assistance financière à l'exploration. Dans ce dernier cas, l'objectif est de stimuler l'exploration minière réalisée par les sociétés et correspondant aux objectifs du ministère, soit: le renouvellement des réserves de cuivre et de zinc de l'Abitibi-Témiscamingue, la diversification des ressources minérales de la Gaspésie et le développement de l'industrie minérale des communautés minières menacées. D'autre part, le ministère a accentué sa politique du "faire faire". Ainsi, en 1983, à peine une part de 5% des sommes consacrées à l'exploration allait à des contrats aux entreprises privées contre plus de 40% en 1984. En 1985, les dépenses d'exploration du ministère seront équivalentes à celles de 1984 (environ 18 millions de dollars).

La recherche et le développement

Pour faire face à la vive concurrence sur les marchés internationaux, l'industrie minérale du Québec doit s'intéresser à l'utilisation de toutes les techniques nouvelles susceptibles de contribuer à la réduction de ses coûts de production et à l'augmentation de la qualité de

ses produits. Le ministère, par l'intermédiaire du Centre de Recherches minérales (C.R.M.), incite les entreprises à collaborer à la réalisation de divers projets de recherche et développement.

En analyse minérale, le C.R.M. collabore avec les géologues du ministère et les intervenants de l'industrie à la détermination du contenu et de la teneur en divers éléments de milliers d'échantillons prélevés à chaque année sur le territoire québécois. En 1984, les dépenses dans le domaine de l'analyse minérale ont été de près de 3 millions de dollars dont 700 000 pour des contrats accordés à des laboratoires externes.

En ce qui concerne le traitement des minerais et concentrés, la valeur des projets entrepris par le C.R.M. s'est élevée à 3,6 millions de dollars dont 2 millions commandités par l'industrie. C'est donc dire que le ministère travaille de plus en plus en étroite collaboration avec le secteur privé. Très souvent, il s'agit de petites et moyennes entreprises qui ont peu de moyens de recherche et qui ont un urgent besoin de soutien technique face à un environnement en évolution.

Tout récemment, le C.R.M. s'est impliqué dans le domaine de la technologie minière afin d'aider les entreprises à résoudre certains de leurs problèmes en mécanique des roches, en ventilation, en soutènement, en communication souterraine, en équipement de hissage, etc. En 1984, les dépenses à ce chapitre ont été de l'ordre de 900 000 dollars. Ces sommes contribueront à résoudre bon nombre des problèmes concrets des entreprises au niveau de l'extraction.